

## Assemblée générale des personnels du site Pouchet, le 26 février 2013

### Motion votée à l'unanimité des participant.e.s

Les personnels du site Pouchet, réunis en Assemblée générale le 26 février 2013, expriment leur vive inquiétude face au projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, dit projet Fioraso, discuté ces derniers jours au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), sans d'ailleurs remporter l'adhésion de ses membres lors du vote retardé du 25 février.

Le projet, qui résulte d'une parodie de négociation, ne répond en rien aux enjeux réels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Assemblée générale pointe notamment :

- **L'absence de garanties financières concernant la poursuite des missions fondamentales de l'université**, aujourd'hui remises en cause : des postes et des enseignements sont supprimés, les heures complémentaires (dont les vacations assurées par des précaires) ne sont plus rémunérées dans certaines universités, des primes ne sont plus versées aux personnels enseignants comme administratifs, etc. Le transfert de la masse salariale aux universités a eu pour conséquence de fragiliser la situation financière des établissements et d'accentuer la précarisation de ses personnels, tout cela au détriment de la qualité des enseignements et de la recherche menés dans les établissements du supérieur.
- **Aucune amélioration du côté du Pacte de la recherche qui a déstructuré la recherche publique en quelques années** : absence de financements de base permettant de faire fonctionner les UMR et de programmation d'embauche des personnels précaires. Seuls des transferts de financements du crédit impôt recherche, de l'ANR et des « Ex » (Labex, Idex et autres structures opaques et inefficaces par « excellence ») permettront d'assurer les fonctions de recherche des UMR et les missions des universités. Pour que ces dernières ne soient plus contraintes de supprimer des postes et des enseignements comme c'est le cas aujourd'hui, il est impératif que la masse salariale soit de nouveau gérée au niveau national.
- **Mécaniquement, les frais d'inscription sont voués à augmenter**, comme dans l'ensemble des pays européens, pour renflouer des universités aujourd'hui au bord de la faillite. Laisser passer ce projet de loi, c'est accepter cette perspective. C'est priver une partie des lycéen.ne.s de la possibilité de faire des études supérieures ou c'est les pousser à faire des prêts énormes et à arriver lourdement endettés sur le marché du travail.
- **La régionalisation de l'enseignement supérieur** prévue par le projet de loi accentue les inégalités entre universités. « L'habilitation nationale des diplômes », qui garantit à tout diplômé une valeur identique, est remplacée par une accréditation des formations. D'une région à l'autre, les diplômes et les possibilités de formation vont varier.
- **Le décret sur le statut des enseignant.e.s-chercheur.e.s du 23 avril 2009, sur lesquels le ministère s'était pourtant engagé à revenir, est reconduit.** Le maintien des dispositions autorisant les président.e.s d'université à moduler les services des enseignant.e.s-chercheur.e.s est d'autant plus inacceptable que les universités s'engagent par ailleurs dans le gel de la publication d'un nombre croissant de postes. Le temps de travail des enseignant.e.s-chercheur.e.s ne peut servir de variable d'ajustement budgétaire.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé, **il n'y a pas dans ce projet de loi de simplification du paysage académique puisque toutes les instances existantes qui posent de nombreux problèmes sont en réalité remplacées par d'autres** : l'AERES par un Haut Conseil à l'évaluation ; les PRES par des « communautés scientifiques » au fonctionnement statutaire aussi antidémocratique que dans les PRES avec pléthore de nommés et aucune garantie concernant les élus. Nous ne sommes pas dupes d'une tactique qui se contente de changer de noms, sans changer de principe de fonctionnement et rappelons que pour nous seules les instances composées de pairs majoritairement élus (CNU, Comité national du CNRS et équivalents dans les EPST) sont légitimes sur la question de l'évaluation scientifique.

- **L'injonction renforcée faite à la recherche publique de « transférer » ses résultats « vers le monde socio-économique »** contribue à constituer la valorisation économique comme critère majeur de l'excellence de la recherche en général.

Loin de rompre avec les réformes mises en place par le gouvernement Fillon, le projet de loi Fioraso en accentue la logique inégalitaire et autocratique et continue à mettre à bas le service public d'enseignement et de recherche.

### **Nous exigeons :**

- L'abrogation de la LRU et du Pacte de la Recherche, et l'adoption d'une loi qui permette de sauvegarder un service public d'enseignement supérieur et de recherche répondant aux besoins et aux attentes de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de la société.

- Un engagement budgétaire ferme du gouvernement pour défendre le service public et pour soutenir la recherche publique et l'enseignement supérieur.

- Une réorientation d'une partie du budget du ministère (ANR, Grand Emprunt, Crédit Impôt Recherche...) vers le fonctionnement de base des établissements (frais de fonctionnement et rémunérations des personnels).

- Une mesure d'urgence pour les universités mises en faillite.

- Un plan pluriannuel de création de 5 000 postes par an pendant cinq ans pour toutes les catégories de personnel, dans les organismes de recherche et les universités, seul moyen de résorber la précarité.

- Que le gouvernement exige des directions générales des EPST le retrait immédiat des circulaires responsables du dégraissage actuel des CDD.

- L'application de la loi du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, pour tous les agents éligibles de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans que les postes ouverts ne soient prélevés sur les créations de postes exigées précédemment ni sur les postes ouverts par ailleurs (départs à la retraite, avancements de carrière, etc). L'application de cette loi doit donc s'accompagner de l'ouverture de lignes budgétaires supplémentaires spécifiques.

L'Assemblée générale des personnels du site Pouchet **appelle à une journée de grève nationale** de l'enseignement supérieur et de la recherche afin que tous les personnels puissent se mobiliser et manifester leur opposition radicale à ce projet de loi.